



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

SOUS-PREFECTURE D'ANTONY

N° Spécial

17 décembre 2021

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Sous-préfecture d'Antony du 17 décembre 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	SOUS-PREFECTURE D'ANTONY	Page
N° 2021-36	13.12.2021	Arrêté renouvelant une habilitation dans le domaine funéraire.	3

**Arrêté n° 2021-36 du 13 décembre 2021
renouvelant une habilitation dans le domaine funéraire**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ; R.2223 -56 à R.2223-65 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'arrêté PCI n° 2021-064 du 13 octobre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu la demande de renouvellement pour l'exercice de diverses prestations funéraires, formulée par Mme Christelle CARUEL, Gérante de la société « CARUEL FUNÉRAIRE » située 37 avenue le Corbeiller à MEUDON (92190) en date du 30 janvier 2020 ;

VU L'arrêté modificatif SPA/CAB n° 16/2020 du 13 mars 2020 portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire ;

Sur proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-préfecture d'ANTONY ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er}

L'établissement «CARUEL FUNÉRAIRE » , sis, 37 avenue le Corbeiller à MEUDON 92190, est habilité, sous le n° **20-92-0222** pour exercer, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 24 juillet 2025 les activités funéraires suivantes :

- Organisation des Obsèques ;
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- Fourniture de personnels et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- Transport de corps avant mise en bière, fourniture de corbillards, soins de conservation :
Sous-traitance : Société HFOP ;
- Transports de corps avant mise en bière : Sous-traitance : Société ABYDOS TRANSPORTS ;
- Transports de corps après mise en bière, fourniture de corbillards et des voitures de deuil, fourniture de personnels et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations : Sous-traitance : Société ALLIANCE FUNERAIRE ;
- Soins de conservation : Sous-traitance : Société ABYDOS HYGIENE FUNERAIRE.

ARTICLE 2

La secrétaire générale de la sous-préfecture d'Antony est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony
et de Boulogne-Billancourt

Philippe MAFFRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>